

# Seniors

Aide à domicile - Téléassistance- Services aux seniors



Le SAAD a pour mission de préserver au maximum l'autonomie de la personne âgée en l'accompagnant dans tous les gestes de la vie quotidienne et de veiller à son bien-être physique et moral.

- › **Aide à la personne** : Douche, toilette, aide à l'habillage et au déshabillage
- › **Aide à la vie quotidienne** : Préparation des repas, les courses, entretien du logement et du linge
- › **Activités** : Promenade, jeux, lecture

#### **Dossier de prise en charge - Coût de la prestation**

- › Vous bénéficiez d'une prise en charge de votre caisse de retraite, celle-ci accorde un nombre d'heures et définit votre participation.
- › Vous bénéficiez d'une prise en charge APA, les heures seront facturées selon votre participation horaire.
- › Vous ne bénéficiez d'aucune prise en charge : vous payez un tarif lié à votre quotient familial. Le CCAS prend en charge la différence entre le coût réel de la prestation et votre participation.



La téléassistance assure un service d'assistance pour les personnes âgées, les bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) les personnes en situation de handicap et les personnes privées d'autonomie de manière ponctuelle (ex : hospitalisation).

Le service de téléassistance du Département permet une sécurité renforcée, une écoute et une assistance au quotidien pour conserver un maximum d'autonomie à domicile. Le dispositif bénéficie d'une écoute et d'un système d'alerte 24h/24 et 7j/7.

L'offre socle : Tarif plein = 15€ Tarif réduit 10€ (en fonction du revenu fiscal de référence)

Option : Toute option comprise 35€



2 prestataires livrent les repas à domicile pour les personnes âgées dépendantes, ou en convalescence.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- › Domirepas (St Gildas des Bois) au 02 40 19 68 67
- › Prestalliance (La Baule-Escoublac) au 02 40 00 14 15



Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap qui souhaitent signaler leur situation sont invitées à s'inscrire sur le registre nominatif, disponible en mairie.

Celui-ci comportera les informations nécessaires à une mobilisation des services en cas de déclenchement du plan canicule. L'inscription sur ce registre se fait sur la base du volontariat, un tiers peut y inscrire une personne vulnérable si celle-ci ne s'y oppose pas.

Pour autant, il est important de rappeler que la vigilance et solidarité de la famille et des voisins jouent également un rôle essentiel dans la prévention.



Sur inscription avant le 30 novembre auprès du CCAS ou par retour du coupon réponse (dans le bulletin d'information Herbignac du dernier trimestre), un colis de Noël est offert aux aînés et leur conjoint de 75 ans et plus.



› **MAISON DU BON PERE LAURENT - établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**

39 rue du Père Laurent

44410 HERBIGNAC

02 51 76 95 00

EHPAD privé à but non lucratif de 87 places disposant d'une unité Alzheimer de 14 places.

Il propose un hébergement temporaire de 3 places

› **Résidence le clos des fées**

39 rue du Père Laurent

44410 HERBIGNAC

02 51 76 95 00

Résidence Services Senior pour seniors autonomes. Cet établissement dispose de 28 appartements de T1 à T3.



## **MAIRIE DE HERBIGNAC**

1 avenue de la Monneraye  
44410 Herbignac

### **HORAIRE :**

Lun - Mar - Mer - Ven : 9h > 12h /  
13h30 > 17h30

Jeu : 8h30 > 14h

Sam : 9h > 12h (Etat-Civil  
uniquement)

☎ 02 40 88 90 01